

Schweizerisches Kompetenzzentrum für den Justizvollzug
Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales
Centro svizzero di competenze in materia d'esecuzione di sanzioni penali

Rapport d'activité 2024

« Ouvrir des perspectives. »

Le Comité de Direction du CSCSP

Impressum

Responsabilité globale / rédaction

Centre suisse de compétences en matière
d'exécution des sanctions pénales CSCSP
Avenue Beauregard 11
CH-1700 Fribourg
+41 26 425 44 00
medien@cscsp.ch
info@cscsp.ch

Concept / rédaction / design / textes

Communication CSCSP :
Fabienne Ayer (concept, rédaction, révision de la version allemande)
Kalissa Carneiro (graphiques)
Szabolcs Mihályi (web, content management)
Magdeleine Vialle (traduction)

CSCSP : textes et traductions

Webdesign / mise en œuvre technique

Liip AG

Photographies

Gabriele Ortner-Rosshoff : photo de portrait de Patrick Cotti

Christine Strub : photo de portrait d'Andreas Michel

Autres photos : CSCSP

Le rapport d'activité est publié en ligne, en allemand et en français.
La version allemande en ligne fait foi.

Table des matières

Table des matières	3
Temps forts	5
Conclusion du projet NewLearning dans le domaine des privations de liberté.....	5
Forum de la détention et de la probation 2024 à Berne.....	6
Recommandations suisses relatives à l'assistance de probation.....	7
Dossier thématique Regards croisés sur la désistance.....	8
Activités	9
Une année réussie pour le domaine Formation	9
Formation de base et formation de cadres.....	9
Les coaches de la pratique : journée et formation	10
La formation continue en évolution	13
Développement de la Formation dans l'exécution des peines Fep.....	14
Secrétariat « Examens ».....	14
Connaissances spécialisées de A à Z	15
Atelier d'échanges entre chercheurs.....	16
Soutien aux échanges et aux projets.....	16
Monitoring de la privation de liberté.....	17
Baromètre des établissements pénitentiaires.....	17
Échange entre spécialistes sur les interdictions ACG.....	17
Réseau 2024.....	18
Groupe d'expert·e·s Sécurité et sûreté.....	18
Projets	20
Le campus du CSCSP à Marly	20
Protection des données	20
Wissent 21	21
Organisation de l'exécution au quotidien : un manuel à l'intention des cadres	21
Standards et procédures d'examen destinés aux services de probation	21
Aperçu	22
Andreas Michel, président du Conseil de fondation depuis le 1 ^{er} janvier 2024	22
Le CSCSP en 2024 : le regard de Patrick Cotti, directeur.....	23
Notre organisation	24
Le Comité de Direction 2024	24
À propos du personnel.....	26
Mesures visant à promouvoir durablement la sécurité psychologique.....	29
Rétrospective 2024 de la Commission du personnel	29
Le Conseil de fondation en 2024.....	31
Chiffres	32

Extrait des comptes 2024	32
Recettes, types de coûts, charges.....	32
Chiffres de la Formation de base 2024	34
Chiffres de la Formation de cadres 2024	35
Chiffres de la Formation continue 2024	35
Chiffres de la Formation dans l'exécution des peines Fep 2024	36
Perspectives	38
Façonner le système pénitentiaire – ouvrir des perspectives	38
Le campus du CSCSP à Marly sera prêt pour le 1 ^{er} janvier 2026	38
Planification des établissements pénitentiaires et monitoring de la privation de liberté	38
Le système pénitentiaire suisse face à la suicidalité et au suicide	39
Projet Retour.....	39
Dossier thématique Addiction en détention et en probation.....	40
Projet Guide sur les fouilles de personnes	40

Temps forts

Conclusion du projet NewLearning dans le domaine des privations de liberté

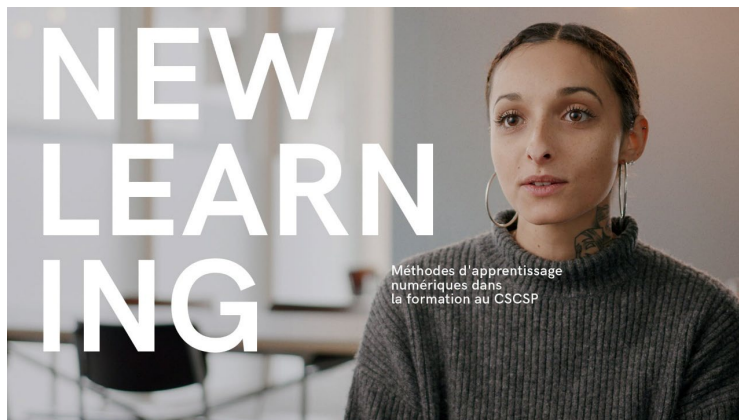


À l'ère du numérique, la formation et l'apprentissage connaissent une profonde transformation. Les nouvelles technologies et les outils numériques modifient la manière dont le savoir est transmis et traité, mais aussi la façon dont il est vécu et appliqué. Le projet NewLearning dans le domaine des privations de liberté (NeL), mené au sein du CSCSP de 2021 à 2024 en consultation avec la CCSPC et en collaboration avec des professionnel·le·s de la pratique, a exploré des approches innovantes pour, dans ce domaine, rendre le processus d'apprentissage plus personnalisé et plus interactif, sans contrainte de temps ni de lieu. L'objectif était de développer et de tester des méthodes qui transmettent efficacement des connaissances, mais aussi qui impliquent et motivent activement les apprenant·e·s.

En menant à bien le projet NewLearning, le CSCSP a développé de nouvelles méthodes d'apprentissage et insufflé une dynamique essentielle à l'avenir de la formation dans ce contexte. Le projet a également inspiré l'élaboration de la stratégie numérique 2030 dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales.

Les solutions élaborées favorisent un apprentissage flexible, interactif et personnalisé, s'intégrant harmonieusement aux formats traditionnels en présentiel pour enrichir les processus de formation dans l'exécution des sanctions pénales. La mise en œuvre du *new learning* marque une étape clé dans le développement des possibilités d'apprentissage et rend la formation plus attrayante. Elle offre aux collaboratrices et collaborateurs des établissements de détention la possibilité d'étudier la transition numérique de manière approfondie et d'intégrer les compétences acquises dans le quotidien professionnel. Ainsi, le personnel participe activement à la poursuite du développement de la transformation numérique dans ce domaine. La présence de collaboratrices et collaborateurs bien formé·e·s est l'une des conditions nécessaires pour permettre un encadrement professionnel des personnes détenues. Le projet s'est terminé fin 2024, mais ses principaux résultats et son développement restent au centre des préoccupations de la stratégie numérique.

Le film réalisé sur le *new learning* esquisse un aperçu du projet.



Film NewLearning au CSCSP

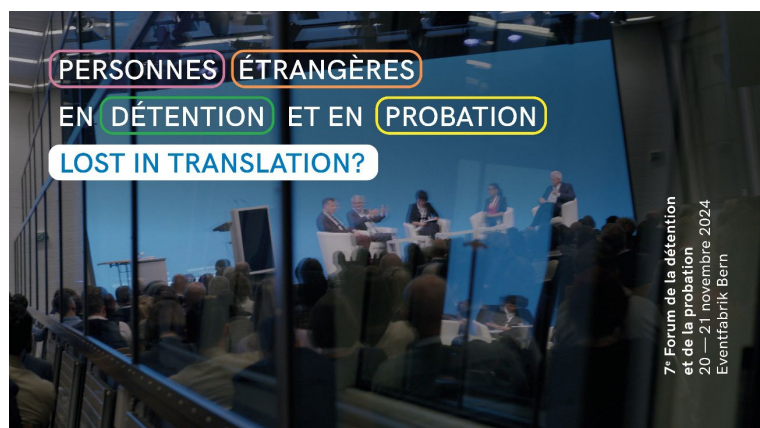
Forum de la détention et de la probation 2024 à Berne

Le Forum de la détention et de la probation 2024 s'est tenu à Berne et a accueilli 320 participant·e·s. Sa thématique était la gestion des personnes étrangères en détention et en probation. Outre l'appréciation juridique et statistique de ce sujet, l'événement mettant l'accent sur la réinsertion des personnes condamnées devant quitter la Suisse à l'issue de leur privation de liberté, les conférencières et conférenciers ont également présenté des approches transculturelles en plénière : sachant la grande hétérogénéité de la population carcérale, comment, en tant que professionnel·le, peut-on intervenir en faisant preuve de sensibilité quant aux aspects culturels et au contexte, en particulier auprès de personnes souffrant de troubles psychiques ?

Aujourd'hui, le personnel travaillant dans le domaine professionnel de la détention et de la probation est lui aussi multiculturel. Nombre de collaboratrices et collaborateurs parlent plusieurs langues, sont issu·e·s de la migration ou ont vécu à l'étranger. Les défis que pose cette double diversité au quotidien, mais aussi l'immense plus-value qu'elle représente simultanément, ont également compté parmi les principaux axes de l'événement et fait l'objet, comme l'ensemble des thèmes, de discussions approfondies au sein de plus de 15 ateliers.

Un court film, un compte-rendu de la conférence et trois portraits vidéo d'oratrices et orateurs expliquant leur rapport personnel à cette thématique et la nécessité de prendre des mesures dans ce domaine livrent une rétrospective de l'édition 2024 de cet événement.

Forum de la détention et de la probation 2024 | CSCSP



Film : [Impressions du Forum de la détention et de la probation 2024](#)

Recommandations suisses relatives à l'assistance de probation

En février 2024, le CSCSP a publié les *Recommandations suisses relatives à l'assistance de probation* conjointement avec la Conférence suisse des directrices et directeurs de la probation (CSDP). Ces recommandations, formulées par le CSCSP en collaboration étroite avec la pratique, servent aux cantons de base professionnelle pour organiser et mettre en œuvre l'exécution de l'assistance de probation. Au vu de l'hétérogénéité des structures d'exécution des sanctions, le fait que les cantons s'entendent sur des critères de qualité communs est une avancée importante, qui contribue au fonctionnement optimal de l'assistance de probation et à la réalisation des objectifs légaux de réinsertion sociale et de lutte contre la récidive.

Du point de vue de leur contenu, ces recommandations se fondent sur les règles du Conseil de l'Europe relatives à la probation et sur les principes d'efficacité scientifiquement établis de l'exécution des sanctions orientée en fonction du risque et des ressources. Elles ont pour but de favoriser une compréhension uniforme des tâches en Suisse, de proposer des points de repère pour le quotidien de l'assistance de probation et de faciliter la collaboration nécessaire au-delà des frontières cantonales.

Une édition limitée de brochures imprimées en allemand, en français et en italien est disponible. Si vous souhaitez en commander un exemplaire, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse biblio@cscsp.ch.



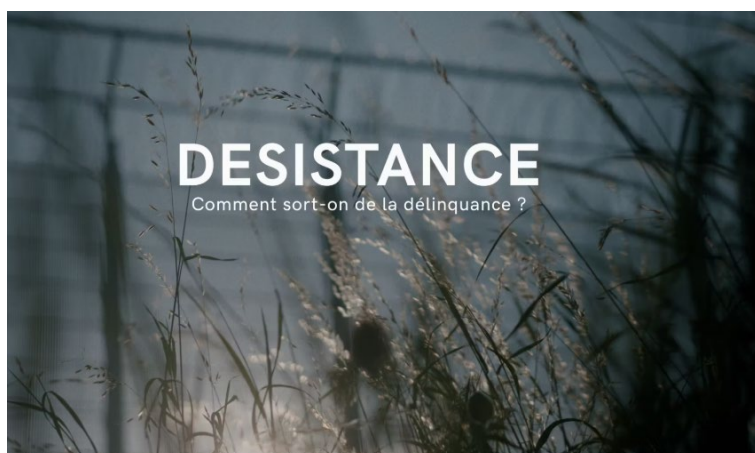
Téléchargement de la version en ligne : [Assistance de probation : fondements | CSCSP](#)

Dossier thématique Regards croisés sur la désistance

Le dossier thématique met en lumière l'un des champs de recherche les plus innovants en criminologie occidentale : la désistance, ou l'étude des processus qui mènent à l'abandon de comportements délinquants. Ce sujet, qui gagne en importance en Suisse, notamment grâce au projet pilote Objectif Désistance lancé en 2019 par les cantons latins, a été exploré sous trois angles complémentaires : académique, pratique et biographique.

Pour enrichir ce dossier, nous avons recueilli les témoignages de trois personnes, dont les perspectives variées permettent d'éclairer les différentes facettes de la désistance. Le contenu aborde notamment la définition de ce concept, les facteurs qui favorisent ou freinent ces processus, leurs implications concrètes dans le cadre des sanctions pénales et de la probation, ainsi que l'intégration de cette approche en Suisse. Ce travail, désormais publié en français, en allemand et en italien, offre une vue d'ensemble précieuse pour les professionnel·le·s et le grand public.

[Regards croisés sur la désistance | CSCSP](#)



[Trailer vidéo](#) : Désistance. Comment sort-on de la délinquance ?

Activités

Une année réussie pour le domaine Formation

L'année 2024 s'est notamment distinguée par la clôture du projet NewLearning, dont le but était de développer et de tester de nouvelles méthodes numériques permettant d'acquérir des compétences en tout temps et en tout lieu. Au cours de l'année, différents formats et méthodes d'apprentissage numériques ont pu être introduits dans les formations du CSCSP. Le domaine Formation vérifiera en continu, y compris à présent que le projet est terminé, si l'emploi de telles méthodes apporte un avantage supplémentaire aux apprenant-e-s.

Entretemps, les deux cursus « agent-e de détention » et « expert-e en management des privations de liberté » ont été rattachés au nouveau département Formation de base et formation de cadres, et ce à partir de l'été. L'objectif de cette mesure est notamment de mieux exploiter les synergies entre ces deux cursus et de valoriser de nouveaux potentiels. De plus, de nouvelles formations continues ont vu le jour.

La collaboration avec divers partenaires suisses (p. ex., avec l'Institut suisse de police [ISP]) ou étrangers (p. ex., avec l'École nationale d'administration pénitentiaire [ÉNAP]) a permis de partager des pratiques éprouvées en matière de formation et d'apprendre les un-e-s des autres.

Enfin, « *last but not least* », un code de conduite a été introduit pour toutes les formations du centre de compétences. Il s'adresse aux participant-e-s, aux chargé-e-s de cours, aux praticien-ne-s et aux collaboratrices et collaborateurs du CSCSP. Son objectif est de déterminer les comportements et normes éthiques qui favorisent et préservent le respect de nos valeurs communes, tout en constituant un cadre solide pour l'avenir de la formation au CSCSP.

Formation de base et formation de cadres

Au total, 163 participant-e-s à la Formation de base 2022-2024 ont pu recevoir leur attestation de formation en été.

En été, 181 participant-e-s venant de l'ensemble de la Suisse ont entamé le cycle de formation de base 2024-2026 avec dix nouvelles classes en présentiel à Fribourg. Sur ces dix classes, six ont suivi les cours en langue allemande, et quatre, en langue française ou italienne. En automne 2024, 163 participant-e-s à la Formation de base 2023-2025 sont venu-e-s à Fribourg pour leur deuxième année de formation.

Au total, 31 participant-e-s à la Formation de cadres 2023-2024, venant également de la Suisse entière, ont reçu leur attestation de formation en automne 2024. Un cursus a eu lieu en allemand, et un autre, en français.

Les étapes suivantes ont été franchies concernant ces deux formations :

- Les deux formations « agent-e de détention » et « expert-e en management des privations de liberté » sont désormais rattachées au nouveau département Formation de base et formation des cadres depuis le 1^{er} août 2024. L'objectif de cette mesure est de mieux exploiter les synergies entre ces deux cursus afin de libérer de nouveaux potentiels. Cette étape renforce l'agilité et l'efficacité des processus de formation initiale et continue.
- Le travail de « coup de pouce numérique » pour la Formation de base s'est poursuivi : depuis l'été 2024, tou-te-s les participant-e-s disposent d'un iPad pour les cours. Désormais, elles et ils ont accès aux supports et documents de la Formation de base et aux applications d'apprentissage en tout temps et en tout lieu.

- Un code de conduite a été introduit dans le domaine de la formation. Il s'adresse aux chargé-e-s de cours, aux participant-e-s, aux praticien-ne-s ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs du CSCSP, quel que soit l'événement de formation du centre de compétences. Son objectif : définir des comportements et des normes éthiques qui favorisent et préservent le respect de nos valeurs communes. Le code de conduite se compose de trois éléments : comportement professionnel, attitude et présentation. Il formule des exigences claires et sert à prévenir les comportements inadéquats. En cas de non-respect, il est possible de procéder à un signalement auprès des chargé-e-s de cours ou des unités organisationnelles du domaine de la formation.
- Un cahier des charges a également vu le jour à l'intention des évaluatrices et évaluateurs de la Formation de base et de la Formation de cadres. Dans les cours de ces deux formations, les participant-e-s doivent fournir des preuves de performance et des preuves de compétence. Celles-ci sont évaluées par des spécialistes du domaine. Le cahier des charges décrit les tâches et l'attitude fondamentale à adopter et définit les exigences de formation, de connaissances et de capacités requises pour la fonction d'évaluateur.

En 2024, une conférence a été organisée pour la deuxième fois à l'intention des chargé-e-s de cours. Celle-ci a traité de thèmes concernant l'utilisation d'outils électroniques dans l'enseignement, en particulier de tablettes, et a fourni une vue d'ensemble des évolutions futures et de la numérisation au sein de la formation.

La Formation de base en chiffres

La Formation de cadres en chiffres



Les coaches de la pratique : journée et formation

La collaboration avec les coaches de la pratique, personnes de référence pour les agent-e-s de détention en formation, continue et se développe. Les coaches accompagnent les agent-e-s dans le développement de leurs compétences opérationnelles, évaluent leur acquisition de celles-ci et font le lien entre les personnes en formation, les institutions et le CSCSP.

La journée des coaches de la pratique s'est tenue le 25 janvier 2024 au Centre Loewenberg à Morat, réunissant 84 coaches venant de toute la Suisse. La matinée a été consacrée aux actualités du centre de compétences et du domaine Formation, ainsi qu'à celles concernant la Formation de base, la Formation de cadres et la Formation continue. Elle s'est conclue par le bilan de l'examen professionnel fédéral 2023.

L'après-midi, deux workshops ont été organisés :

- Quo vadis examen professionnel ? Analyse critique du cadre d'examen actuel et des besoins de développement futurs ;
- Mandat commun (transmission des compétences opérationnelles et préparation à l'examen professionnel) : comment collaborer (flux d'informations) de manière efficace dans le cadre de la ressource d'une compétence « attitude et comportement ».



Conformément au cahier des charges pour les coaches de la pratique, validé par la CCSPC en juin 2023, le département Formation de base et formation de cadres a mis en place un nouveau concept de formation continue pour les coaches de la pratique. La formation comprend trois modules de base :

- Module 1 : Rôle et tâches de la / du coach et formulation des objectifs,
- Module 2 : Planifier, organiser et suivre les objectifs,
- Module 3 : Évaluation de l'apprentissage et du transfert.

Sur la base des feedbacks des coaches, un quatrième module, dédié à leurs besoins spécifiques et à la mise en pratique des connaissances acquises, est actuellement à l'étude.



Les coaches de la pratique

La formation continue en évolution

Après un retard initial, la nouvelle offre de cours concernant la gestion de crise, destinée aux cadres supérieur-e-s, a pu commencer en octobre 2024 avec un cours donné en allemand, et un autre, en français. Après avoir suivi un e-learning, les participant-e-s consacrent trois jours à étudier attentivement la manière de surmonter des événements ainsi que les crises qui en découlent. Les retours obtenus à la suite des premiers cours ont été extrêmement positifs. Ce sont en particulier les exercices pratiques et les échanges entre participant-e-s qui ont été appréciés.



Participant-e-s au cours de la formation continue

Réaction d'Andreas Michel, président du Conseil de fondation du CSCSP :

En raison de mes connaissances personnelles en matière de gestion de crise, j'étais impatient de suivre la formation à Weggis. Et je dois dire que la nature et la forme de cette formation m'ont très agréablement surpris. En très peu de temps, les participant-e-s, très différent-e-s les un-e-s des autres, ont trouvé l'accès à la problématique et ont obtenu des résultats remarquables en peu de temps lors d'un petit exercice d'état-major. Le formateur a su trouver la bonne hauteur de vol, et la formation a été divertissante. J'espère que les participant-e-s en ont fait de même.

La mise en application du Processus latin d'exécution des sanctions orientée vers le risque et les ressources (PLESORR) est entrée en force le 1^{er} janvier 2025. Sur mandat de la CLDJP, le CSCSP a mis en place une formation continue pour l'ensemble des personnes travaillant dans les différents services de probation et d'exécution et au sein des autorités d'exécution. Cette formation a été proposée sous la forme de 5 modules en ligne, en présentiel et en auto-apprentissage. Près de 600 personnes ont suivi ces cours. Les thématiques enseignées sont les suivantes :

- Module 1 : présentation générale de PLESORR ;
- Module 2 : le tri initial ;
- Module 3 : l'évaluation ;
- Module 4 : la planification et le suivi ;

- Module 5 : le LS/CMI.

Un module supplémentaire a été élaboré en 2024 et est disponible pour 2025 :

- Module 6 : l'approche de la désistance.

En 2024, plusieurs cours régionalisés et privatisés ont été commandés par les cantons. En effet, le CSCSP offre la possibilité de suivre des cours de formation continue dans différentes régions de Suisse. Le canton du Jura a notamment mandaté le CSCSP pour former l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs à la sécurité dynamique.

La Formation continue en chiffres

Offre de cours actuelle

Développement de la Formation dans l'exécution des peines Fep

En 2024, il a été possible de profiter de dynamiques impulsées l'année précédente, et ce, sur plusieurs points.

Numérisation des cours Fep

Fin 2024, au total, 40 salles de cours Fep étaient équipées d'iPads dans les établissements et les prisons. En parallèle, les enseignant·e·s se sont formé·e·s à l'utilisation des iPads dans leur enseignement quotidien, à la fois par la pratique, directement dans les établissements, et grâce à des formations continues dont le format a été précisé au préalable. De plus, 2024 a vu la création d'un concept de formation continue complet et taillé sur mesure, qui a tracé la voie pour la poursuite de la professionnalisation numérique à partir de 2025.

Maintien du dialogue

À une époque de changements et de développements, il est central d'entretenir un dialogue fructueux. À cet effet, la fréquence des visites effectuées par les responsables de secteur Fep dans les établissements et les prisons a été augmentée, afin qu'elles et ils puissent mieux comprendre les préoccupations sur le terrain. De plus, des canaux numériques et des séances d'équipe en ligne par Teams ont été mis en place pour l'équipe Fep. Ces nouvelles possibilités d'échanges directs ont permis d'améliorer la communication mutuelle et de faciliter la collaboration dans son ensemble.

La Fep en chiffres

Secrétariat « Examens »

Durant l'année sous revue, l'activité de l'Organe responsable [efsp] s'est centrée sur deux sessions d'examen ordinaires. L'examen professionnel supérieur a eu lieu en mars, en dehors du rythme bisannuel normal, car un cycle de formation de cadres en allemand avait été mené au CSCSP à titre exceptionnel sur la période 2022-2023. L'examen professionnel, quant à lui, s'est déroulé comme de coutume en août et en septembre :

En février, neuf expert-e-s aux examens ont participé à la formation spécifique leur étant dédiée afin de pouvoir intervenir activement lors de la session de l'examen professionnel supérieur, au Centre Loewenberg. Mi-mars, elles et ils ont ainsi examiné les compétences de 18 candidat-e-s, sous la surveillance de la commission d'assurance qualité, dans le cadre d'un travail dirigé sur un cas pratique (épreuve écrite) et d'une étude de cas (épreuve orale). Le 14 juin, 13 lauréat-e-s ont reçu leur diplôme fédéral d'experte/expert en management du domaine des privations de liberté dans la salle Grenette du restaurant Punkt à Fribourg.

La commission d'examen a surveillé l'examen professionnel de fin août à mi-septembre. Les deux examens écrits ont eu lieu pour la première fois à l'Espace Gruyère à Bulle, et l'examen oral-pratique s'est tenu comme d'habitude à l'hôtel Holiday Inn, avec des simulations opérationnelles, un jeu de rôle et une analyse vidéo. Ce sont ainsi 172 candidat-e-s qui ont été examiné-e-s par 48 expert-e-s aux examens formé-e-s en interne. Le 6 décembre, plus de 500 personnes étaient présentes dans l'aula de l'Université de Fribourg pour célébrer la réussite des 163 nouvelles et nouveaux agent-e-s de détention, qui ont pu recevoir leur brevet fédéral à cette occasion.

Afin de pouvoir continuer à mener les deux examens fédéraux de manière adéquate à l'avenir, douze nouvelles et nouveaux expert-e-s aux examens ont été engagé-e-s pour l'examen professionnel, et huit pour l'examen professionnel supérieur.

Les commissions évaluent un nombre de plus en plus grand de demandes d'équivalence de diplômes suisses et, surtout, étrangers. Pour l'examen professionnel, 96 demandes ont été étudiées dans le cadre de recrutements ou de l'admission à la Formation de base, et pour l'examen professionnel supérieur, neuf l'ont été, dans le cadre de l'admission à la Formation de cadres et à l'examen professionnel supérieur.

En juin, la CCDJP a décidé de prolonger d'une année (jusqu'à décembre 2026) la convention de prestations passée avec l'Organe responsable [efsp].

Examens fédéraux – EPJV | EFSP

Connaissances spécialisées de A à Z

Le CSCSP gère une petite bibliothèque spécialisée accessible au public. Il rédige des publications sur la base de recherches bibliographiques et en collaboration avec la pratique. Ces publications portent par exemple le titre de manuel, de document-cadre, d'analyse ou de notice. Toutefois, il arrive également que des textes plus concis soient formulés et remaniés : c'est ainsi que le glossaire a été enrichi de 20 nouveaux termes en 2024.

Newsletter : update Détention et probation

Parmi les autres formats courts servant à communiquer des savoirs spécialisés inspirants, figure l'update Détention et probation. C'est par ce canal que nous attirons l'attention de notre public sur les évolutions et nouveautés externes aux CSCSP. Les updates suivants ont vu le jour en 2024 :

- « Questions de genre et quotidien pénitentiaire : entre séparation et point d'interrogation » ;
- « *Nothing about me without me* » : un article présentant des interviews sur l'expertise que des personnes anciennement incarcérées, intervenant aujourd'hui dans un rôle de conseil, peuvent apporter au domaine de la détention et de la probation ;
- « De la théorie à la pratique : la stratégie numérique 2030 devient réalité ». Peu avant la fin de l'année, le CSCSP a publié un numéro de l'update sur la feuille de route de la stratégie numérique 2030 dans le

domaine de l'exécution des sanctions pénales, laquelle a été approuvée par la Conférence des chefs des services pénitentiaires cantonaux (CCSPC) en 2023.

Ces articles sont à lire en trois langues (allemand, français et italien) sur <https://www.skjv.ch/fr/echanges/update-detention-et-probation>. Celui sur la stratégie numérique a également paru sous la forme d'un fichier audio de l'interview mené avec la responsable stratégie numérique.

Pour vous abonner à l'update Détenue et probation, rendez-vous sur : [Newsletter | CSCSP](#).

Atelier d'échanges entre chercheurs

L'atelier annuel d'échanges entre chercheurs du CSCSP a eu lieu le 19 juin 2024 dans les locaux de l'Université de Berne. Vingt-cinq chercheuses et chercheurs venant de la Suisse entière se sont réunis pour partager l'avancée de leurs travaux et leurs futurs projets de recherche sur le domaine pénitentiaire. Outre une présentation des activités du CSCSP, les exposés et discussions ont porté sur divers sujets :

- le climat social du domaine de la privation de liberté,
- l'enquête auprès du personnel pénitentiaire,
- les visites médicales externes,
- les décès dans les prisons européennes,
- les personnes détenues âgées,
- les sorties de délinquance,
- la recherche participative,
- les répercussions de la recherche sur les milieux politiques et la société civile,
- et enfin, l'importance du travail social dans l'exécution des sanctions pénales.

En plus de donner lieu à des échanges professionnels, l'atelier a également permis aux participant·e·s d'entretenir et d'élargir leur réseau personnel.

[Atelier d'échanges entre chercheurs | CSCSP \(skjv.ch\)](#)

Soutien aux échanges et aux projets

Le CSCSP soutient les échanges entre spécialistes et le développement de projets innovants par l'intermédiaire de deux instruments d'encouragement. Lorsqu'il approuve un projet ou un échange, le CSCSP peut accorder jusqu'à deux tranches d'au plus 8000 CHF aux personnes l'ayant proposé. Il est possible de déposer des demandes de soutien chaque semestre, avec un délai de soumission au 31 mars et au 30 septembre. En 2024, il a été décidé qu'à partir de 2026, le CSCSP cesserait cette activité de soutien. Le dernier délai de soumission d'une demande est fixé au 30 septembre 2025.

En 2024, le centre de compétences a soutenu le projet suivant :

- ExtraMural - Erklärfilme für Kinder und Jugendliche mit einem inhaftierten Elternteil (vidéos explicatives à destination des enfants et adolescent·e·s dont un parent est en détention).

Demandes approuvées pour des échanges entre spécialistes en 2024 :

- Institut für Delinquenz und Kriminalprävention de la ZHAW : colloque « Sanktionenvollzug » 2025
- CMPS : congrès annuel 2025 de la Conférence des médecins pénitentiaires suisses et du Forum du personnel soignant
- Université de Zurich, Centre de compétences Médecine – Éthique – Droit Helvetiae (MERH), « Exécution des sanctions pénales : les défis actuels d'une discipline à la croisée des chemins entre sécurité et réinsertion des auteur·e·s d'infractions »
- Institut für Delinquenz und Kriminalprävention de la ZHAW : colloque « Sanktionenvollzug » 2024

[Soutien aux échanges et aux projets | CSCSP \(skjv.ch\)](https://www.skjv.ch)

Monitoring de la privation de liberté

En 2024, le monitoring de la privation de liberté (MPL) a continué à se perfectionner de manière constante. Ses étapes clés ont notamment été les publications des rapports annuels 2022 et 2023, qui présentent les chiffres de l'occupation et des capacités, et l'optimisation continue de la qualité des données.

En 2025, en livrant les données validées des cantons, le MPL fournira une base importante en vue de l'élaboration du premier rapport national sur la planification des établissements, lequel sera rédigé conjointement par les trois concordats régionaux d'exécution des peines.

[Monitoring de la privation de liberté : chiffres 2022](#)

[Monitoring de la privation de liberté : chiffres 2023](#)

Baromètre des établissements pénitentiaires

Le baromètre des établissements pénitentiaires a été conçu en 2024, en collaboration étroite avec l'Université de Berne et la CCSPC. Il présente les chiffres actuels de l'enquête « Le quotidien du personnel pénitentiaire », à laquelle ont participé tous les établissements suisses de détention. À la question de savoir où en sont les établissements dans leur propre canton, les responsables des services cantonaux trouvent, grâce à ce nouvel outil interactif, des réponses nuancées, fondées sur des données empiriques, dans un environnement clos. De manière interactive et au moyen de comparaisons à l'échelle des concordats et de la Suisse, cet instrument rend compte d'informations importantes telles que l'état de santé du personnel et les contraintes auxquelles il fait face, le climat social de l'établissement ou les aspects de la sécurité dynamique. Le « baromètre » est ainsi une contribution innovante au développement de la qualité du système suisse de privation de liberté.

Échange entre spécialistes sur les interdictions ACG

L'échange entre spécialistes sur les interdictions d'activité, de contact et géographique (interdictions dites « ACG ») a eu lieu le 14 juin 2024 à Berne. L'événement a convié des professionnel·le·s des autorités de probation et d'exécution ainsi que des représentant·e·s de disciplines voisines et autres personnes intéressées. L'entrée en vigueur des art. 67 ss CP au 1^{er} janvier 2019 a conduit à l'introduction de plusieurs interdictions radicales. Cependant, la pratique et la jurisprudence doivent encore préciser de nombreux éléments de fond. Du point de vue des autorités d'exécution et de probation, les questions qui se posent concernent surtout la mise en œuvre et les limites du contenu des interdictions.

En plus de discussions et de présentations, l'échange entre spécialistes a proposé trois ateliers :

- « Règlementation des interdictions ACG : de quoi la pratique manque-t-elle ? » ;
- « Questions sur l'exécution des interdictions ACG » ;
- « La surveillance électronique des interdictions de contact et géographique : expériences du canton de Zurich ».

Les participant·e·s ont profité de cette occasion pour mener des échanges et étoffer leur réseau, mais aussi pour développer des pistes de solution.

Échange entre spécialistes ACG | CSCSP

Réseau 2024

L'entretien de partenariats nationaux et internationaux est crucial pour le perfectionnement de l'offre de formation et les échanges spécialisés du CSCSP.

Outre la conférence annuelle du réseau des écoles pénitentiaires européennes, organisée par l'European Penitentiary Training Academies (EPTA), un précieux séminaire spécialisé a eu lieu avec des collègues d'Allemagne et d'Autriche. De plus, le CSCSP a pu effectuer, avec une délégation du Concordat latin sur la détention pénale des adultes, une visite en France auprès de l'École nationale d'administration pénitentiaire (ÉNAP), consolidant ainsi la collaboration avec cette institution.

Durant l'année sous revue, le CSCSP a également participé à plusieurs événements professionnels de niveau européen sur des thèmes précis : au printemps, il a ainsi pris part au congrès de l'International Corrections and Prisons Association (ICPA) quant à la technologie en contexte pénitentiaire, puis, en juillet, au cours d'été sur la résilience du personnel pénitentiaire donné par l'European Organisation of Prison and Correctional Services (EuroPris) et la Confederation of European Probation (ou Confédération de la probation européenne, CEP). Un des moments marquants a été l'Assemblée générale annuelle d'EuroPris, laquelle s'est tenue en été, au préalable de la Conférence du Conseil de l'Europe des directeurs des services pénitentiaires et de probation (CDPPS) à Sofia, et était consacrée à la thématique « Droits humains, démocratie et État de droit au cœur des prisons et de la probation ». Le CSCSP s'est généralement rendu à ces conférences et congrès accompagné de spécialistes désigné·e·s par les cantons, afin de garantir au mieux le transfert des conclusions de ces échanges au niveau local.

En Suisse, en collaboration avec la Conférence des médecins pénitentiaires suisses (CMPS), le CSCSP a apporté un soutien à la tenue de la 12^e Conférence européenne pour la promotion de la santé en prison. Cet événement était dédié au principe d'équivalence en détention. La collaboration avec la Maison des religions s'est poursuivie, le but étant de pouvoir proposer des cours de formation continue sur la gestion de l'interculturalité dans le domaine des privations de liberté.

Groupe d'expert·e·s Sécurité et sûreté

Le groupe d'expert·e·s Sécurité et sûreté, fondé en 2023, sert d'interlocuteur aux praticien·ne·s en cas de questions quant à ces deux notions en privation de liberté. Il joue également un rôle de « gardien » concernant le recueil de concepts du même nom, lequel a été rédigé par le CSCSP et peut être obtenu par les organisations de terrain sur demande.

En plus de mener des échanges, les membres de ce groupe font profiter le CSCSP de leur expertise pour l'aider à concevoir le dossier sur les fouilles de personnes. L'an passé, deux membres ont dû quitter le groupe pour des raisons professionnelles, mais ont heureusement pu être remplacés par deux nouvelles personnes. Pour toute question au groupe d'expert-e-s, veuillez écrire à l'adresse électronique suivante : pool-experts@cscsp.ch.

Sécurité et sûreté | CSCSP

Projets

Le campus du CSCSP à Marly

Projet Campus CSCSP à Marly : les travaux de construction avancent

En 2024, la construction des nouveaux locaux du CSCSP à Marly a suivi le planning prévu. Le gros œuvre a été achevé en été 2024, et les aménagements intérieurs ont commencé. Des architectes d'intérieur et des spécialistes ICT ont renforcé l'équipe de projet durant l'année. Les expériences de coworking faites dans les locaux actuels, au bâtiment Beauregard 1, ont été analysées et prises en compte pour Marly. Les cadres du CSCSP ont travaillé sur l'impact des futurs nouveaux locaux et du travail mobile sur la dynamique et la gestion des équipes. Le personnel a pu visiter le chantier au printemps 2024 et a participé à l'élaboration du concept couleurs et matériaux. Une solution « de proximité » a été trouvée pour la livraison des futurs repas de midi. Ils seront produits et livrés au CSCSP par le restaurant « l'Atelier », situé à deux pas des futurs locaux du CSCSP. L'hôtel dans lequel seront hébergé-e-s les participant-e-s est également en cours de construction et sera achevé en été 2025.

Campus CSCSP à Marly (FR) | CSCSP



Campus CSCSP à Marly / FR

Protection des données

Le CSCSP gère un volume important de données en lien avec les participant-e-s aux cours et aux séminaires, les chargé-e-s de cours et autres intervenant-e-s dans les cours ainsi que ses collaboratrices et collaborateurs. Certaines d'entre elles sont personnelles et sensibles et doivent être protégées selon les dispositions légales en vigueur. À cet effet, en 2024, le CSCSP a poursuivi son projet Protection des données visant à les identifier, à sécuriser leur accès, à garantir un usage conforme à leur but et à les détruire dès que leur conservation ne se justifie plus. Le projet se poursuit en 2025 avec notamment la phase de formation du personnel.

Wissent

Le projet Wissent du CSCSP (abréviation de Dynamische Weiterentwicklung der Wissensgrundlagen en allemand, c'est-à-dire Perfectionnement dynamique des bases de connaissances) a débuté en automne 2024. Ce projet transversal a pour objectif d'élaborer une procédure collaborative de vérification du contenu des connaissances développées et communiquées à des personnes tierces par le CSCSP dans la Formation de base, la Formation de cadres, la Formation continue et le domaine Analyse et développement de la pratique.

Organisation de l'exécution au quotidien : un manuel à l'intention des cadres

Le domaine Analyse et développement de la pratique a rédigé, à l'intention de la Formation de cadres du CSCSP, une base d'enseignement concernant l'organisation de l'exécution au quotidien. Conçu en étroite collaboration avec des praticien-ne-s du domaine de la détention, ce document, en une soixantaine de pages, synthétise les principaux aspects du management axé sur la prévention de la récidive et la réinsertion. Il amène ainsi les cadres des établissements de privation de liberté à se pencher sur leur rôle de management à l'aide de réflexions, tout en mentionnant des difficultés et en esquisant des pistes de solution. Cette base de connaissances sera remaniée en un manuel pratique intitulé *Management en privation de liberté*.

Standards et procédures d'examen destinés aux services de probation

Le développement de la qualité des services de probation est un sujet important dans les deux concordats allemands d'exécution des peines et fait l'objet d'un soutien du CSCSP depuis plusieurs années. Le développement technique des standards destinés aux services de probation s'est terminé cette année, en collaboration avec les conférences spécialisées compétentes. Un test pratique a été préparé, qui se déroulera en 2025 dans une sélection de cantons.

Les standards et unités de mesure ainsi établis permettront de mieux évaluer les prestations des services de probation et de promouvoir de ce fait les processus d'apprentissage internes aux services et les échanges spécialisés entre cantons.

Pour la finalisation des règlements et plans correspondants, une consultation aura lieu en 2025 auprès des directions des services. La conférence gouvernementale adoptera les versions définitives de ces documents au printemps 2026.

Aperçu

Andreas Michel, président du Conseil de fondation depuis le 1^{er} janvier 2024



Contribution active à l'organisation du système de détention et de probation

En janvier 2024, le Conseil de fondation s'est réuni pour la première fois dans sa nouvelle composition. Un nouveau chapitre s'est ainsi ouvert sans transition pour le CSCSP, se fondant sur des statuts révisés qui donnent à ce dernier une position nouvelle et plus claire dans le pilotage global du domaine de la détention et de la probation.

L'année a été marquée par la définition de la stratégie du centre de compétences à moyen terme et par les négociations avec la CCDJP autour de la convention de prestations concernant la période 2026-2029. Pour mener à bien ces travaux de fond, déterminants pour l'avenir, des discussions intenses ont été nécessaires quant au mandat du CSCSP à la suite de ce repositionnement. Ces discussions sont centrales pour la poursuite de son développement.

Et de fait : il reste encore beaucoup à accomplir. En collaboration avec le Comité de direction, le Conseil de fondation optimisera le pilotage du CSCSP sur la base de la nouvelle stratégie et continuera de renforcer la collaboration avec la Commission pour l'exécution des sanctions pénales, les concordats et les cantons. De plus, le nouveau campus à Marly poursuivra le travail d'amélioration du rayonnement du CSCSP vers l'extérieur. L'un des objectifs est également, par des formations captivantes, de favoriser de manière réfléchie l'attractivité des professions du domaine et de faciliter ainsi le recrutement du personnel.

Au nom du Conseil de fondation, je remercie toutes les personnes impliquées pour leur collaboration très positive et constructive au cours de l'année écoulée. Grâce au CSCSP, la Suisse dispose d'un centre de compétences multilingue et d'envergure nationale pour la formation et les échanges spécialisés, bénéficiant de la reconnaissance de tous les responsables du domaine : il s'agit de quelque chose de réjouissant et qui, selon moi, n'aurait pas de soi.

Andreas Michel, président du Conseil de fondation

[Conseil de fondation 2024](#)

[Statuts CSCSP](#)

Le CSCSP en 2024 : le regard de Patrick Cotti, directeur



Rétrospective de l'année 2024 : avancer grâce aux coopérations !

Une organisation axée sur la connaissance n'est performante que dans la mesure où elle réussit à recueillir le savoir-faire de ses interlocutrices et interlocuteurs et de son propre personnel, tout en en faisant une valeur ajoutée pour tou-te-s. Les partenaires de coopération du domaine pénitentiaire suisse sont les principaux acteurs auxquels nous avons à faire, et c'est pour eux que nous investissons la plupart de notre temps. Nous menons des échanges avec eux comme nous le faisons parmi nos collaboratrices et collaborateurs dans les équipes interdisciplinaires.

Apprentissage numérique

Nous avons extraordinairement bien réussi à mener ces échanges au sein du projet de plusieurs années intitulé NewLearning : endossant un « rôle moteur » en la matière, nous avons fait avancer le sujet de l'apprentissage numérique, car c'est ce que nécessitent le monde du travail et, plus précisément, les praticien-ne-s du domaine pénitentiaire. Le travail stratégique auquel nous avons associé les parties prenantes nous a amené-e-s à identifier les défis posés par les évolutions sociétales au domaine pénitentiaire. Par conséquent, en plus d'apporter une réponse adéquate aux exigences numériques, nous entendons également renforcer des possibilités d'apprentissage modulaires et largement transférables à l'intention des collaboratrices et collaborateurs du domaine, mais aussi des personnes détenues.

Notre vision : une tâche de long terme

Notre slogan, « façonner le système pénitentiaire – ouvrir des perspectives », trace la voie vers l'avenir. De ce fait, le développement de l'organisation est une tâche de long terme à laquelle nous travaillons conjointement avec l'ensemble des membres de notre personnel, quelle que soit leur fonction. C'est pourquoi nous menons une fois par an une enquête auprès d'eux à ce sujet.

Élargissement du Comité de direction et campus

Les domaines Formation dans l'exécution des peines (Fep), en la personne de Barbara Schürch, et Ressources humaines, en la personne de Karin Dadmal, ont rejoint le Comité de direction en 2024. Cette élection au sein du CoDir nous permet ainsi de diriger l'organisation de manière plus efficace, mais aussi plus cohérente.

Grâce aux travaux de préparation qui ont commencé, nous sommes prêt-e-s pour le lancement du nouveau campus du CSCSP à Marly, où nous emménagerons fin 2025. Dans la perspective du déménagement, l'équipe de projet a établi le concept destiné à l'aménagement des futures salles de cours et bureaux et défini des exigences techniques. Nous tournons un regard enthousiaste vers l'avenir, car nous disposerons bientôt d'un seul et même lieu où nous pourrions mener l'ensemble de nos tâches.

Nous remercions chaleureusement tou-te-s nos partenaires de coopération, issu-e-s des organisations et institutions de privation de liberté, des milieux de la recherche, mais également nos collaboratrices et collaborateurs, véritables trésors de ce centre de compétences, pour leur grand engagement dont nous sommes si fiers !

Patrick Cotti, directeur

Notre organisation

La structure du CSCSP est la suivante :

- Analyse et développement de la pratique ;
- Formation du personnel du domaine des privations de liberté ;
- Formation dans l'exécution des peines Fep ;
- Finances et services ;
- Ressources humaines ;
- Assistance de direction et service de traduction ;
- Communication.

Le Comité de Direction 2024

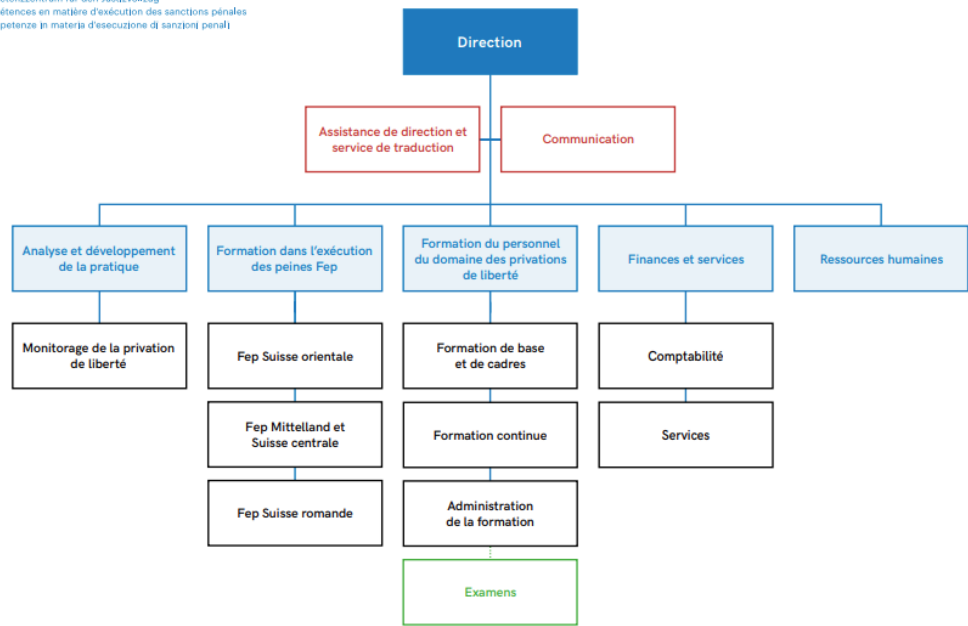


Le Comité de direction du CSCSP de g. à dr. : debout derrière : Dominique Chavannaz (responsable Finances et services), Barbara Schürch (responsable Formation dans l'exécution des peines), Karin Dadmal (responsable Ressources humaines) ; devant : Laura von Mandach (responsable Analyse et développement de la pratique), Florus Mulder (responsable Formation du personnel du domaine des privations de liberté, directeur adjoint), Patrick Cotti (directeur)

Organigramme 2024

• S K J V •
• C S C S P •
C S C S P

Schweizerisches Kompetenzzentrum für den Justizvollzug
Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales
Centro svizzero di competenze in materia d'esecuzione di sanzioni penali

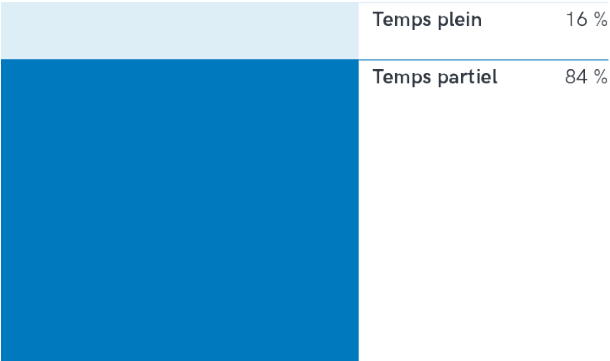


- État major
- Domaines
- Départements
- Secrétariat

À propos du personnel

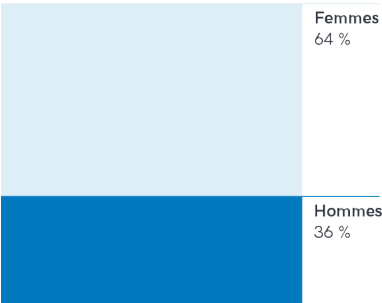
Répartition par taux d'occupation au 31.12.2024

Ensemble du personnel : 128 personnes

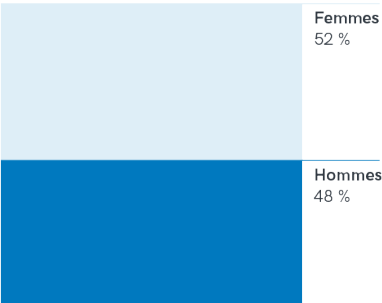


Répartition hommes / femmes au 31.12.2024

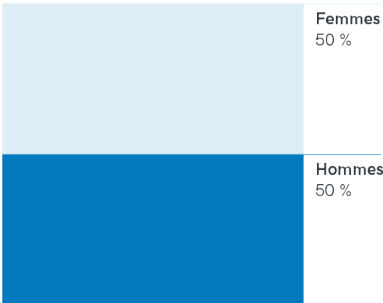
Ensemble du personnel

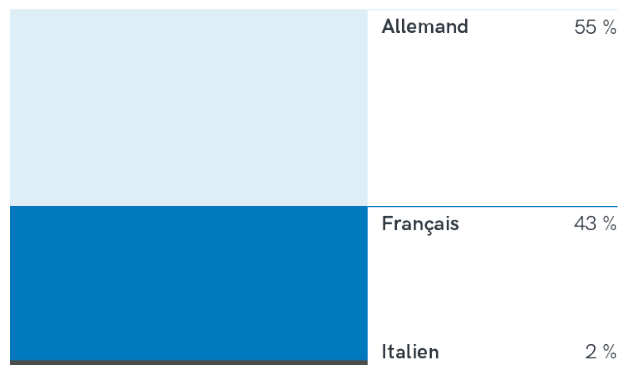


Cadres



Comité de direction

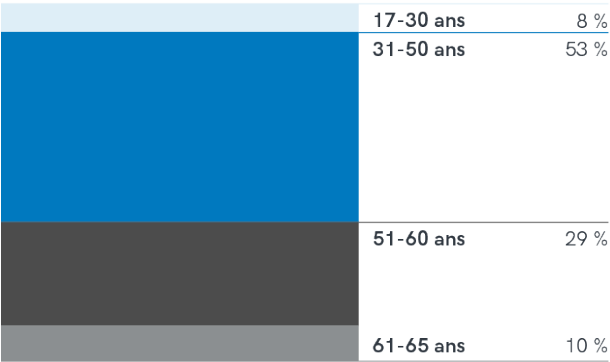


Répartition linguistique¹ au 31.12.2024**Ensemble du personnel**

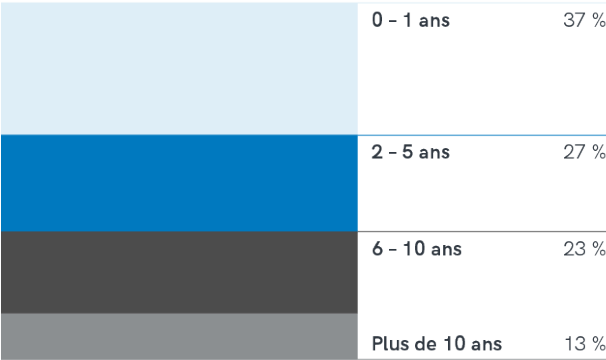
¹ Sans le romanche. L'appartenance à l'une des communautés linguistiques suisses a été définie, conformément à la pratique de l'administration fédérale, selon la première langue (langue dans laquelle on pense et que l'on maîtrise le mieux) et l'éventuelle deuxième langue (langue dans laquelle on pense et qu'on maîtrise presque comme la première langue). Le personnel bilingue a été rattaché à l'une des communautés linguistiques.

Répartition par classe d'âge au 31.12.2024

Ensemble du personnel



Répartition par ancienneté au 31.12.2024



Mesures visant à promouvoir durablement la sécurité psychologique

En 2024, le CSCSP a pris onze mesures afin de continuer à renforcer la sécurité psychologique dans l'organisation. Celles-ci ont été formulées avec l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs en décembre 2023, dans le cadre de la journée du personnel. Elles s'inscrivent dans le contexte des résultats du baromètre de l'ambiance, conduit pour la première fois en automne 2023. Ces onze mesures font partie d'un processus global prenant en compte les différentes réalités et sous-cultures existant au sein de l'organisation.

Les plus importantes, dont certaines sont encore en phase de mise en œuvre, portent sur les principaux sujets que voici :

- principes de management et valeurs communes,
- devise et sentiment d'appartenance,
- intégration dans l'entreprise,
- visites, visites de formation par des pairs et mini-stages,
- communication interne,
- planification et emploi des ressources,
- gestion des conflits.

Afin de promouvoir durablement la sécurité psychologique, la cohésion et la collaboration au sein du CSCSP, il est prévu qu'à l'avenir, ces mesures en cours continuent de faire l'objet d'un accompagnement et d'un perfectionnement.

Rétrospective 2024 de la Commission du personnel

L'année 2024, placée sous la devise « Nous restons en bonne santé ! », a été intense et enrichissante pour la Commission du personnel (CoPe). Tout au long de l'année, celle-ci s'est engagée activement en faveur du bien-être des collaboratrices et collaborateurs, en consacrant 291 heures de travail à ses différentes missions.

Elle a mené plusieurs initiatives pour promouvoir un environnement de travail sain et dynamique. Différentes nouvelles ont été publiées sur l'Intranet quant à des thématiques variées (technique Pomodoro, méditation, lecture de vacances, gymnastique de bureau).

En parallèle, elle a poursuivi son implication dans plusieurs projets (projet Campus CSCSP, révision du règlement de la CoPe, journée du personnel).

Grâce à ces différentes actions, la CoPe a renforcé son rôle de liaison entre les collaboratrices et collaborateurs et le Comité de direction, affirmant ainsi sa mission essentielle : écouter, représenter et agir pour un environnement de travail toujours plus harmonieux et dynamique.

Fin 2024, la CoPe a dû organiser des élections à la suite du départ de deux membres engagées, Alexandra Egli et Caroline Saner, qui ont contribué activement au bon fonctionnement de la commission durant les deux dernières années. Les personnes élues à leur succession, Jean-Michel Bruggmann et Alexia Panagiotounakos, ont été présentées lors de l'assemblée générale du 13 décembre 2024 à Berne. Nous les félicitons tou-te-s les deux et leur souhaitons un travail fructueux au sein de la CoPe du CSCSP à partir du 1^{er} janvier 2025.



Les membres de la CoPe 2024 : Jocelyne Praz (département Administration de la formation), Caroline Saner (département Formation de base), Isabel Baur et Nora Affolter (département Analyse et développement de la pratique) et Alexandra Egli (département Ressources humaines)

Le Conseil de fondation en 2024

Le Conseil de fondation se compose de 6 membres :

- un·e président·e, proposé·e par la CCDJP ;
- trois spécialistes, proposé·e·s par les trois concordats d'exécution des peines et des mesures ;
- un·e représentant·e de l'Office fédéral de la justice ;
- un·e représentant·e du domaine de la gestion de la formation au degré tertiaire.

Membres du Conseil de fondation en 2024

- Andreas Michel, président
- Christian Clerici, vice-président (représentant du Concordat latin)
- Silvio Stierli (représentant du Concordat de la Suisse orientale)
- Pascal Ludin (représentant du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale)
- Beatrice Kalbermatter (représentante de l'Office fédéral de la justice)
- Joël Gapany (directeur de la Haute école de travail social Fribourg, HETS-FR)

Participant aux séances du Conseil de fondation (avec voix consultative)

- Patrick Cotti, directeur du CSCSP

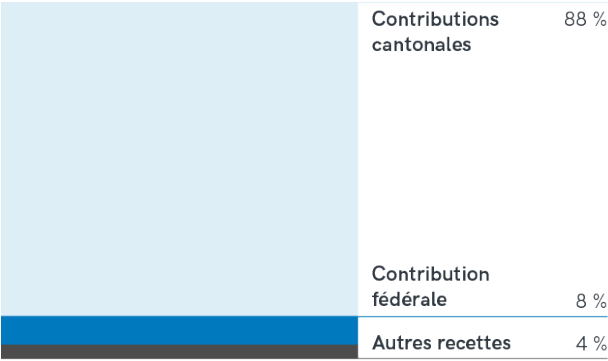
Chiffres

Extrait des comptes 2024

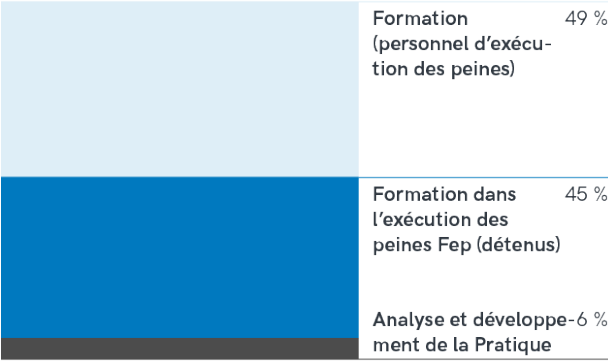
	Effectif 2024	Effectif 2023	Differenz
Total des charges	17 554 587	17 069 206	485 381
Charges de personnel	13 961 628	13 482 406	479 222
Charges salariales et frais	12 123 501	11 657 094	466 407
Honoraires ch. de cours et traduct.	1 838 127	1 825 312	12 815
Total des charges matérielles	3 592 959	3 586 800	6 159
Location et mobilier	1 269 340	1 261 849	7 491
Restauration et frais participants	795 419	794 266	1 153
Prestations de tiers	375 198	415 460	-40 262
Médias et soutiens	151 986	250 424	-98 438
ICT et administration	807 899	649 401	158 499
Amortissements et ch. financières	168 036	153 696	14 339
Charges extraordinaires	25 082	61 705	-36 623
Total des recettes	17 692 286	16 796 621	895 665
Cantons et Confédération	16 954 715	15 971 500	983 215
Autres produits	689 993	775 331	-85 338
Produits extraordinaires	47 579	49 790	-2 212
Excédent	137 699	-272 585	410 284

Recettes, types de coûts, charges

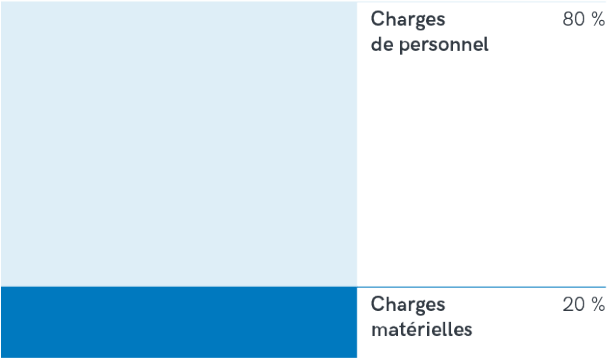
Recettes 2024



Charges 2024 par prestation

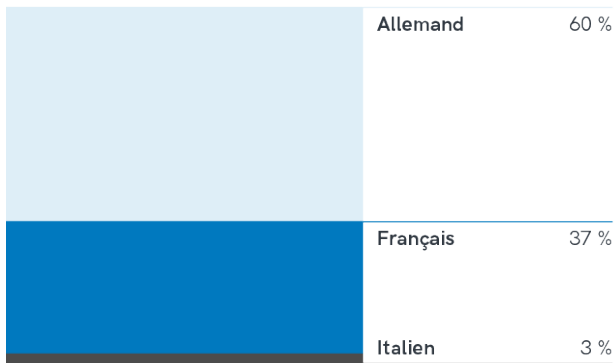


Types de coût en 2024

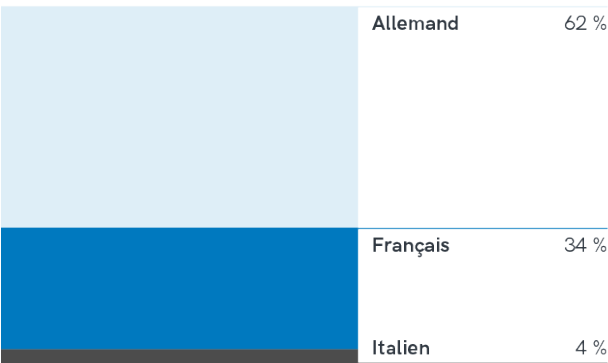


Chiffres de la Formation de base 2024

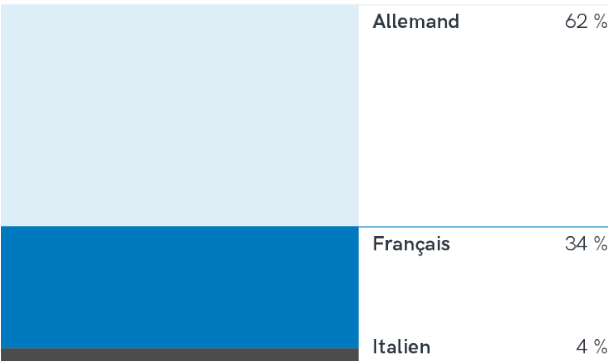
164 participant·e·s ont terminé la Formation de base en 2024 (cursus 2022-2024)



181 participant·e·s ont débuté la Formation de base en août 2024 (cursus 2024-2026)

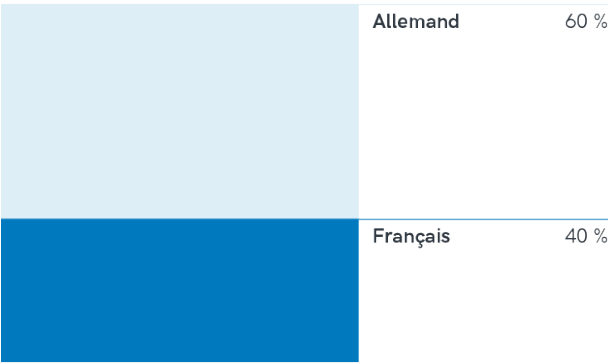


173 participant·e·s ont poursuivi la Formation de base (cursus 2023-2025)



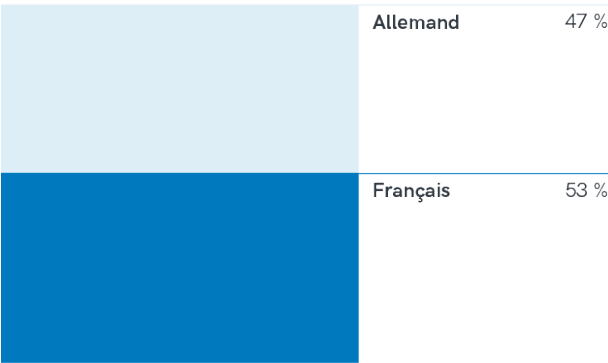
Chiffres de la Formation de cadres 2024

30 participant·e·s ont terminé la Formation de cadres en 2024 (cursus 2023-2024)



Chiffres de la Formation continue 2024

2149 participant·e·s aux cours de formation continue en 2024



Chiffres de la Formation dans l'exécution des peines Fep 2024

En 2024, 41 établissements de privation de liberté (dont 15 en Suisse romande et 26 en Suisse alémanique) ont bénéficié de la Formation dans l'exécution des peines grâce à 176 groupes de formation. Chaque mois, jusqu'à 1029 personnes détenues étaient en formation.

Enseignant·e·s

En 2024, 56 enseignant·e·s ont travaillé pour la Fep. Le total exprimé en pourcentages de poste a augmenté pour atteindre 3380 % fin 2024, l'éventail des taux d'occupation allant de 20 à 100 %.

Journées d'échange et de formation continue destinées aux enseignant·e·s

Outre des formations continues individuelles, deux journées d'échange régionales ont eu lieu en Suisse alémanique, ainsi que deux en Suisse romande ; de plus, trois journées d'échange nationales ont été organisées. Elles ont en particulier traité de la numérisation et du développement de l'organisation.

Données sur les participant·e·s à la formation Fep en 2024

Nombre total des participant·e·s recensé·e·s : 2706

	Femmes	8 %
	Hommes	92 %



Âge moyen = 36,2 ans, âge minimum = 16 ans, âge maximum = 81 ans

Régime de détention

	Détention avant jugement	16 %
	Exécution anticipée	21 %
	Exécution ordinaire	44 %
	Exécution de mesure et internement	7 %
	Autre	12 %

113 nationalités (y compris la suisse)

	Suisse	23 %
	Autres pays	77 %

Durée de la formation Fep en mois : durée moyenne = 10,3 mois, durée maximale = 79 mois, durée minimale = de 1 à 3 semaines

Perspectives

Façonner le système pénitentiaire – ouvrir des perspectives

L'adoption de la convention de prestations 2026-2029 par la CCDJP, en novembre 2024, apporte à la concrétisation de notre vision l'appui dont elle a besoin : à partir de 2026, les cantons augmenteront le budget du CSCSP d'environ 2 millions de francs, afin de donner de nouvelles perspectives à la lutte contre la criminalité en favorisant à la fois la formation et la formation continue du personnel du domaine des privations de liberté (amélioration de la qualité et hausse du volume) et celle des personnes détenues (formation élémentaire).

Outre une « formation tournée vers l'avenir pour le personnel pénitentiaire », la stratégie 2026-2029 adoptée par le Conseil de fondation se concentre également sur de « nouveaux partenariats et coopérations » visant à assurer des passerelles avec le système des hautes écoles (Bologne). En 2025, au préalable de la mise en œuvre de la stratégie, deux trajectoires importantes de développement sont déjà suivies. Il s'agit, d'une part, de développer une stratégie de formation commune en matière pénitentiaire, en coopération avec la CCSPC et les concordats d'exécution des peines. D'autre part, des étapes fondamentales sont franchies dans le perfectionnement de la formation des personnes détenues (Formation dans l'exécution des peines, Fep), le but étant d'atteindre un niveau de couverture plus large de l'offre leur étant destinée.

Le campus du CSCSP à Marly sera prêt pour le 1^{er} janvier 2026

Le nouveau bâtiment sera livré au CSCSP au 1^{er} novembre 2025. Le déménagement aura lieu dans les deux mois qui suivent. Les cours pourront ainsi débuter dans les nouveaux locaux le 5 janvier 2026. À partir de cette date, tous les cours de la Formation de base et de la Formation de cadres auront lieu à Marly, ainsi qu'une partie des cours de la Formation continue. Le CSCSP disposera de locaux modernes, taillés sur mesure et équipés de la dernière technologie ICT pour son activité. Sept grandes salles de cours, six salles de groupe, une salle d'exercice pratique et trois cellules d'entraînement seront disponibles pour la formation. Des séminaires pourront aussi y être organisés. Le personnel aura la possibilité d'utiliser des espaces de coworking et des salles de réunion. Une cuisine et un réfectoire compléteront le nouvel outil de travail du CSCSP.

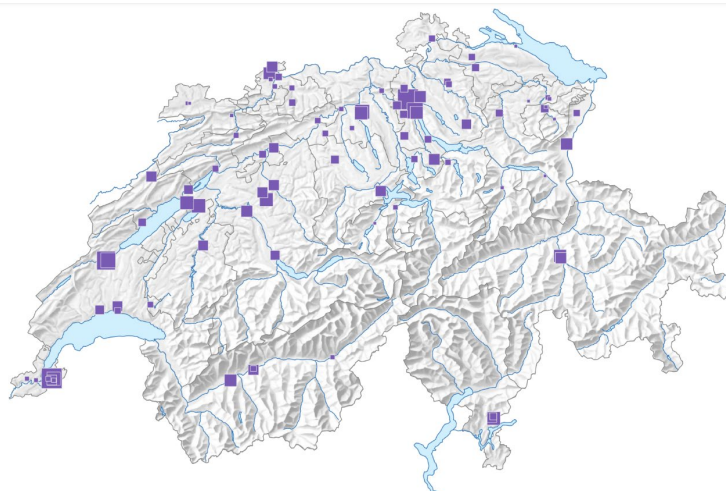
Planification des établissements pénitentiaires et monitoring de la privation de liberté

Le CSCSP soutient les trois concordats régionaux d'exécution des sanctions pénales dans l'élaboration du premier rapport pour une planification des établissements pénitentiaires à l'échelle nationale. Ce rapport servira d'outil de référence aux cantons et aux concordats afin de proposer un nombre de places d'exécution adapté aux besoins.

L'équipe du monitoring de la privation de liberté du CSCSP est chargée de fournir les données nécessaires. Elle conçoit les scénarios d'évolution du paysage pénitentiaire en 2035 et en 2050. Outre des analyses statistiques et des modèles de prévision, le rapport comprend des enquêtes menées auprès d'expert.e-s concernant les futures offres de prise en charge pour des groupes clés de personnes (p. ex., personnes âgées, personnes souffrant de troubles psychiques).

La mise en œuvre sera effectuée d'ici l'automne 2025 en étroite collaboration avec les secrétaires des

concordats, la Conférence des chefs des services pénitentiaires cantonaux (CCSPC) et l'Office fédéral de la justice (OFJ).



Carte des établissements en Suisse

Le système pénitentiaire suisse face à la suicidalité et au suicide

Comment le système pénitentiaire gère-t-il les suicides à l'heure actuelle ? De quoi le personnel a-t-il besoin pour mener un travail de prévention efficace dans les établissements de privation de liberté et en probation, et quels sont les moments de transition « critiques » ? Comment les professionnel-le-s transforment-ils leurs connaissances théoriques en actions pratiques ? C'est entre autres à ces questions que répondra le projet du CSCSP sur la prévention du suicide, lequel a commencé en 2024. Ses objectifs sont de dresser une vue d'ensemble complète de la manière dont la recherche et la pratique traitent de la question du suicide et de la suicidalité, et de recueillir des exemples de prévention réussie pour, sur cette base, établir la validité des contenus et offres de formation actuellement proposés. En outre, ce travail vise à montrer quels moyens supplémentaires pourraient apporter un soutien aux praticien-ne-s. À cet effet, les participant-e-s en deuxième année de formation de base au CSCSP ont été interrogé-e-s quant à leurs connaissances, besoins et attentes dans ce domaine. Des entretiens menés avec les professionnel-le-s de diverses institutions permettront également de mieux comprendre les processus et responsabilités mis en place dans les institutions de privation de liberté pour faire face à cette thématique. Le projet court jusqu'à fin 2026.

Projet Retour

Le projet Retour, piloté par le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) de 2021 à 2022, a bénéficié des fonds de l'instrument d'encouragement du CSCSP. Depuis 2023, sous l'égide du CSCSP, il vise à créer un espace d'échanges pour les professionnel-le-s œuvrant à la prise en charge des personnes détenues étrangères qui doivent quitter la Suisse après leur sanction pénale. Cela inclut la mise en réseau et les échanges entre spécialistes. Le projet met également à disposition des informations utiles, telles que des bonnes pratiques et une liste de contacts, sur le site Internet www.info-retour.ch.

En 2024, le projet a pris de la vitesse : un grand nombre d'échanges entre professionnel-le-s a été organisé. La rédaction d'un document-cadre est prévue pour 2025, sur la base d'une riche récolte de matériel, d'inspirations

et d'expertises, notamment, ainsi qu'en parallèle d'une mise à jour régulière du site Internet. Le Forum de la détention et de la probation de 2024 a également été un lieu d'échanges important sur le sujet, qui a permis de cristalliser un besoin d'action sur ce sujet aussi brûlant que complexe.

Dossier thématique Addiction en détention et en probation

Pour diverses raisons, les personnes touchées par des problématiques d'addiction sont surreprésentées au sein du système de détention et de probation. Leur prise en charge sanitaire et sociale peut représenter un défi, dans l'enceinte de la prison comme à l'extérieur : pour y faire face, il est absolument essentiel de disposer d'offres d'aide à bas seuil ainsi que de coopérations efficaces, faisant intervenir de multiples professions. Ces approches nécessitent une attitude fondée sur les droits humains et non stigmatisante envers les personnes touchées.

En examinant l'exemple de ces personnes, le dossier thématique Addiction en détention et en probation du CSCSP montre en quoi les questions sanitaires et sociales recoupent celles qui sont spécifiques au domaine pénal et à l'exécution des sanctions. Il fournit des propositions d'explication, soulève des questions, met en évidence des contradictions et présente de bons exemples pratiques à l'interface entre ces différents sujets. Sa publication est prévue pour l'automne 2025.

Projet Guide sur les fouilles de personnes

Les fouilles de personnes détenues occupent une place importante dans le quotidien professionnel des agent-e-s de détention. Les principes de sécurité, de protection, mais également de dignité humaine, sont des piliers à respecter. Quels sont les éléments à prendre en compte en préparant une fouille ? Comment garantir sa propre sécurité en se positionnant de manière pertinente ? Que faire si une personne détenue s'oppose à la fouille ? Le CSCSP, actuellement et jusqu'à l'été 2025, rédige un dossier à ce propos, assorti d'illustrations quant aux processus de base et aux principes directeurs essentiels. Ce document tient à la fois compte des dimensions de sécurité procédurale et de sécurité dynamique. Ses contenus sont élaborés avec la participation des membres du groupe d'expert-e-s Sécurité et sûreté du CSCSP.



Illustration pour le Guide sur les fouilles de personnes